

COMMUNE D'YÈVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 8 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le 8 juillet, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Yèvres, se sont réunis à la Salle récréative.

Le Conseil Municipal, en préambule, observe une minute de silence en mémoire de Monsieur André HUBLIER, Président du Souvenir Franco-Alliés d'Yèvres, décédé le 30 juin 2021.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 27 mai 2021, est approuvé à l'unanimité.

Décision du Conseil Municipal concernant tout projet éolien sur le territoire communal.

Monsieur le Maire rappelle que :

- deux projets éoliens sont en cours d'étude sur la Commune d'Yèvres,
- un calendrier, jusqu'au 12 décembre 2021, a été défini à savoir les réunions publiques, mise à disposition de documents se rapportant notamment aux deux projets éoliens, le référendum, ...
- le Conseil Municipal doit statuer sur l'acceptation de tout projet éolien sur le territoire de la Commune d'Yèvres.

Après ces rappels, Monsieur le Maire propose un échange avant le vote et indique qu'il votera CONTRE.

Un débat s'en suit.

Il indique que Madame Danièle CARROUGET, 1^{ère} adjointe et Conseillère Départementale du Canton, absente ce jour, l'a autorisé à préciser qu'elle votera CONTRE ; étant entendu qu'elle partage l'avis de Monsieur le Maire.

Monsieur Jean-Philippe MALHERBE indique qu'il partage, globalement, l'avis de Monsieur le Maire et précise qu'il votera CONTRE.

Monsieur Samuel BOISSEAU indique qu'il partage les mêmes arguments évoqués par Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Philippe MALHERBE et précise qu'il votera, également, CONTRE.

Madame Catherine SALLE explique qu'après s'être beaucoup documentée sur le sujet (lecture et vidéo), elle votera CONTRE, elle aussi, notamment à cause des effets inconnus sur la faune locale, les ondes produites par les machines et la détérioration visuelle de notre village.

Monsieur Laurent SIMON indique qu'il partage les mêmes préoccupations exprimées précédemment par les membres du Conseil Municipal qui ont pris part au débat. Néanmoins, il s'interroge sur la possibilité laissée à un développeur d'installer un mât de mesure du vent après que celui-ci ait fait une demande de déclaration préalable de travaux. Il précise, qu'à son avis, la pose effective d'un tel équipement suggère que le projet puisse aller à son terme. Il lui paraît donc essentiel que ce mât ne puisse être installé comme prévu, prochainement.

Monsieur le Maire répond, qu'à ce jour, il n'a pas trouvé de moyen pouvant établir le refus d'installer ce mât. Il explique aussi que l'installation de ce mât ne vaut pas acceptation du projet ; seul le Préfet peut autoriser l'aboutissement de ce projet.

Monsieur Pascal BONNET confirme que l'installation d'un mât ne vaut pas finalisation d'un projet, dans la mesure, où cette étude peut servir à d'autres projets alentours que ceux envisagés sur notre Commune.

Après discussion, Monsieur le Maire propose de passer au vote ; à savoir, « êtes-vous POUR ou CONTRE tout projet éolien sur le territoire de la Commune d'Yèvres ? »

Le vote, à bulletin secret, émet les résultats suivants : 19 voix CONTRE, 0 voix POUR, 0 ABSTENTION.

Ainsi, le Conseil Municipal d'Yèvres émet un avis défavorable, à 19 voix CONTRE, soit à l'unanimité, pour tout projet éolien sur le territoire de la Commune d'Yèvres.

Décision Modificative n°1 du Budget Primitif.

Monsieur TRECUL Sébastien, Adjoint au Maire en charge des Finances, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes au Budget Primitif :

- Dépenses de fonctionnement **chapitre 67 : + 37 332,03 €**
- Dépenses de fonctionnement **chapitre 042 : - 37 332,03 €**
- Recettes d'investissement **chapitre 024 : + 37 332,03 €**
- Recettes d'investissement **chapitre 040 : - 37 332,03 €**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications proposées.

Orientation de l'utilisation de la subvention 2021 à l'Union Sportive d'Yèvres

Comme chaque année, la Commune d'Yèvres apporte son soutien à l'Union Sportive d'Yèvres en leur versant une subvention de 2 500,00 €, répartie auprès des sections qui ont manifestés, auprès du Conseil d'Administration de l'US Yèvres, des projets d'investissement ou de formations des dirigeants.

Suite à la crise sanitaire actuelle, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de permettre à l'US Yèvres d'utiliser cette subvention afin de diminuer de 10 €uros chaque licence, dans la limite de 500 licenciés à savoir 5 000 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition, ci-dessus, de Monsieur le Maire et l'autorise à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Demande d'annulation de loyers pour le restaurant Le Saint Jacques.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'aide sur les échéances de loyers du restaurant le Saint Jacques pendant la période de confinement, à savoir du 30 octobre 2020 au 19 mai 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler les loyers du 1^{er} novembre 2020 au 31 mai 2021, avec un loyer mensuel de 750,62 € HT soit un montant total de 5 254,34 € hors taxes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler les loyers du restaurant Le Saint Jacques du 1^{er} novembre 2021 au 31 mai 2021.

Achat des parcelles YP n°149, YP n°152, AB n°463 et AB n°466 à la S.A Eure-et-Loir Habitat.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la construction des 6 logements « Les Euréiales » et à la construction prochaine des 16 logements séniors « Âges et vie », il est nécessaire de procéder à l'achat des parcelles YP n°149, YP n°152, AB n°463 et AB n°466 afin de créer une voie piétonnière pour accéder au centre-bourg.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de ces parcelles au prix de 1 €uro.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'achat des parcelles au prix de 1 €uro.

Validation de la prestation de l'intervenant musical pour l'année scolaire 2021/2022.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire la prestation assurée par Monsieur Frédéric PRÉAULT (sensibilisation au monde musical en milieu scolaire), pour l'année scolaire 2021/2022.

Le tarif à l'heure, pour l'année scolaire 2020/2021 serait reconduit pour l'année scolaire 2021/2022 ; à savoir 47 €uros. (à raison de 68 heures, soit 16 séances pour 4 classes + 4 représentations -1 par classe-) pour un montant total de 3 196 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la prestation de Monsieur Frédéric PRÉAULT qui sera facturée 47 €uros de l'heure, à raison de 68 heures, soit un total de 3 196 €uros pour l'année scolaire 2021.2022.

Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- d'un courrier de remerciements du Comité de Châteaudun du Secours Populaire et du Groupement des clubs du 3^{ème} âge des cantons de Brou et Authon pour la subvention attribuée,
- que la demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour les évènements survenus le 19 juin 2021 a été acceptée par les services de l'État,
- de la réclamation d'un agriculteur Yèvrois ayant eu des feuillages, des tontes de pelouse, des pierres, ... dans son champ,
- que des incivilités (dégradations au niveau de la passerelle, panneaux au square des Diablotins) se sont déroulés ces derniers jours dans le centre-bourg ; ceux-ci ont donné lieu à une demande auprès de la Gendarmerie d'effectuer des rondes nocturnes,
-
- des comptes administratifs 2020 de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun, qui révèle ses difficultés financières,
- que la boulangerie devrait être fermée entre le 15 et le 19 septembre avec une réouverture prévue le 20 septembre 2021 avec de nouveaux propriétaires ; à savoir, M. et Mme ROUFFORT Anthony et Elisa, déjà boulangers-pâtisseries, sur la Commune de La Bazoches Gouet,
- que Monsieur Eric REVERRE est désormais le nouveau propriétaire du fonds de commerce de l'épicerie ; M. REVERRE étant déjà propriétaire des murs. La réouverture est prévue entre le 1^{er} et le 19 septembre 2021,
- de l'arrivée de Madame Hélène COUTADEUR, orthophoniste, le 1^{er} septembre 2021, (remerciements à Madame COIFFARD qui arrête son activité sur Châteaudun, lui cédera, gratuitement, une partie de son matériel),
- de la possible arrivée, le 1^{er} septembre également, de Madame Patricia DUBOSQ, sophrologue (étude en cours pour lui fournir des locaux),
- le Docteur Alexandra RAHOU débutera le lundi 6 septembre 2021, à la salle des associations. Elle recherche activement une assistante médicale.

Monsieur Jean-Philippe MALHERBE fait ensuite le point sur les travaux et réalisations en cours ou à venir ; à savoir :

- la boulangerie,
- le déménagement du Docteur Alexandra RAHOU,
- la voirie (trottoirs : Rue Maurice Violette, Rue Edouard Valadier, Rue Charles Brune ; amorces hautes et basses de la Rue de la Madeleine ; 2^{ème} tranche Rue du Puits jusqu'à l'Impasse du Moulin, Rue de Duan, Bridoré, Création d'accès pour l'Entreprise BARBAS, ...)
- les nombreuses interventions en campagne,
- la convention de fauchage avec le Département,
- l'aménagement du Centre-bourg en concertation avec Serge CALVET (écluses, marquage au sol, zone 30...),
- l'installation de l'eau chaude à l'école primaire (remerciements à l'entreprise MELET) et de nombreux autres travaux,
- le cimetière (nouveaux aménagements prévus en septembre),
- la salle des sports,
- la maison médicale (installation de la climatisation par l'entreprise Audric PERRAULT, suivie d'une formation pour les praticiens),
- la pharmacie,
- les bâtiments communaux,
- les futurs investissements qui seront à prévoir pour le matériel roulant (Tractopelle, Renault Master),
- le local pour le stockage tennis.

Monsieur Jean-Philippe MALHERBE remercie les membres de l'équipe technique pour tous ces travaux effectués.

Monsieur le Maire fait le point sur les animations à venir (selon les restrictions sanitaires actuelles et à venir) :

- 17 septembre : Concert d'Automne à l'Eglise (musique baroque),
- 3 octobre : Cérémonie Franco-Alliés,
- 17 octobre : Randonnées d'Automne (pédestre et cycliste),

- 11 novembre : Cérémonie commémorant la 1^{ère} guerre mondiale,
- 26 et 27 novembre : Week-end du Téléthon avec spectacle de magiciens pour enfants et magicien mentaliste,
- 04 décembre : Repas des Aînés,
- 12 décembre : Référendum local sur les projets éoliens

Madame Sophie HABERT fait le point sur le bulletin municipal et sur la prochaine refonte du site internet (dans les 6 prochains mois).

Monsieur Gauthier LESEUR fait le point sur le projet « rosiers » qui aura lieu prochainement. Un appel à candidatures pour recruter les stagiaires va se dérouler durant l'été.

Monsieur le Maire évoque également le projet de changer tous les panneaux de la Commune dans les lieux-dits et hameaux, et de procéder à la rénovation des puits.

Monsieur Samuel BOISSEAU revient sur les travaux réalisés (et notamment les travaux à l'école) en précisant toute sa satisfaction et en remerciant, de nouveau, l'équipe technique. Il est très satisfait que la compétence scolaire soit de nouveau communale.

Il revient également sur l'unanimité des votes de ce soir sur les projets éoliens et s'en félicite.

Monsieur le Maire revient sur des gros travaux qui devraient intervenir concernant l'école, pour la rentrée 2022/2023, notamment sur les 3 classes préfabriquées ; à commencer par d'importants travaux contribuant à l'amélioration énergétique et thermique de plusieurs bâtiments.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.